Votre adhésion, un acte qui compte

Paul Lacaze

Mon Cher Confrère,

Il y a des moments où poser un acte est nécessaire pour donner sens à la vie.

Aujourd'hui, l'A.F.P.E.P. - S.N.P.P. pose un acte grave, en introduisant un Recours devant le Conseil d'État contre l'Ordonnance du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins afin de mieux faire valoir les exigences techniques de notre discipline et d'en préserver l'éthique.

Il y a quelques semaines, elle a obtenu de la part du Médecin-conseil national d'importantes précisions concernant les cotations répétées dans la même journée et les thérapies familiales et de couple, question jusqu'alors source de nombreuses difficultés dans notre pratique.

Elle demeure chaque jour attentive aux problèmes quotidiens des psychiatres libéraux, comme elle le fut jadis en obtenant en 1974 du Pr. Sournia la reconnaissance de la consubstantialité des psychothérapies et de l'acte de consultation.

Si vous approuvez notre engagement, si vous souhaitez que demain nous persévérions dans notre effort, il est déterminant que vous posiez, si vous ne l'avez déjà fait, votre acte d'adhésion à l'A.F.P.E.P. - S.N.P.P. pour qu'ensemble, et toujours plus représentatifs, nous puissions défendre notre discipline et notre mode d'exercice, dans un environnent pour le moins difficile.

Nous comptons sur vous. Bien cordialement.

Docteur Paul LACAZE
Trésorier A.F.P.E.P. - S.N.P.P.